

NOUS RECRUTONS :

◆ MEDECINS DU TRAVAIL H/F

CONTEXTE

L' AISMT13 recrute des Médecin du Travail. Des postes sont à pourvoir, en priorité sur les secteurs suivants :

- **Arles – Les Baux de Provence** – besoin immédiat
- **Marseille** (plusieurs opportunités) – 2^{ème} trimestre 2018

Nous proposons des aides à la mobilité géographique pour faciliter l'installation.

PROFIL

- ✓ Inscrit auprès de l'ordre des médecins.
- ✓ Titulaire de la spécialité de médecine du travail.
- ✓ Qualités requises : Bon relationnel, motivé(e) pour travailler en équipe pluridisciplinaire,

MISSIONS

Vous assurerez le suivi de l'état de santé des salariés des entreprises adhérentes. Vous pilotez la mise en œuvre de la politique de prévention en santé au travail sur votre périmètre. Vous aurez en charge :

- Les consultations médicales dans le cadre du suivi de la surveillance médicale des salariés : visite d'embauche, périodique, de reprise ;
- La réalisation des études de poste, proposition des aménagements de postes ou des postes de reclassement en cas d'inaptitude ;
- Visites sur sites, évaluation des risques, rôle de conseil auprès des entreprises adhérentes.

Vous disposerez de l'appui de compétences pluridisciplinaires (Ergonomes, psychologues, Techniciens de métrologie, Techniciens de prévention, Ingénieurs de prévention). Dans le cadre de l'animation de l'équipe pluridisciplinaire, soit vous intégrerez une EPST constituée, soit nous recrutons l'infirmier(e) avec votre concours. L' AISMT13 développe le travail collaboratif et vous avez la possibilité de participer à des projets transversaux stimulants.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX

Prime géographique en fonction des secteurs d'affectation (Arles, Vitrolles, Martigues)

Classification : cadre catégorie 21

Tickets restaurant

Mutuelle

Possibilité temps partiel ou temps complet

Déplacements à prévoir : véhicule indispensable

Horaire de travail collectif :

- 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (du lundi au jeudi)
- 8h à 12h et de 13h30 à 15h30 (le vendredi). NB : 1 vendredi / 2 non travaillé